



Commune de Chessel

Avis d'enquête

La Municipalité, conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC), soumet à l'enquête publique **du 29 avril au 30 mai 2023** :

- le plan d'affectation communal au 1 :2000 et son règlement ;
- le plan général au 1 :5000 ;
- le plan fixant les limites de constructions.

Elle met en consultation dans le même délai :

- le rapport d'aménagement 47 OAT et ses annexes qui accompagne le dossier.

Le dossier d'enquête est déposé au greffe municipal où il peut être consulté de :

17h00 à 19h00 le mardi et de 09h00 à 12h00 le mercredi ou sur rendez-vous.

Les observations ou oppositions peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe, Rue de l'Ouchettaz 1, 1846 Chessel, dans le délai indiqué.

La Municipalité